

## La théorie de l'institution du doyen Maurice Hauriou

La théorie de l'institution constitue l'axe central de la pensée du doyen Maurice Hauriou, mais elle est méconnue. Pourtant, élaborée à un moment clé de l'histoire de la science juridique, pour répondre à des questions épistémologiques majeures, elle possède une incontestable modernité. Résultat d'une pensée dialectique entre deux perspectives qui s'opposent et s'attirent tout à la fois – le positivisme scientifique et le spiritualisme – la véritable portée de la théorie institutionnelle s'épanouit dans une autre direction, celle du vitalisme critique. Point de passage entre ces deux influences philosophiques et dépassement de leur opposition, cette perspective ouvre de nouveaux horizons pour la théorie du droit et de l'État. La théorie de l'institution se saisit en effet simultanément de l'aspect normatif, factuel et axiologique du phénomène juridique. Elle peut ainsi appréhender la réalité complexe du droit et de l'État, en termes de processus, inscrivant leurs rapports dans l'ordre représentatif et temporel.

Le questionnement entrepris par l'auteur tend à expliciter la tradition philosophique dans laquelle s'insère cette théorie, et à mettre en lumière ses prolongements contemporains. La théorie de l'institution constitue un dialogue ouvert avec l'histoire, le présent et l'avenir de la science juridique et offre l'occasion de reconsidérer les enjeux actuels de celle-ci.

*Julia Schmitz* est docteur en droit public, et travaille en tant qu'enseignant-chercheur sur la théorie du droit, la complexité normative et les mécanismes de l'État de droit.

ISBN : 978-2-343-01287-2  
49,50 €



La théorie de l'institution  
du doyen Maurice Hauriou

Julia Schmitz

Julia Schmitz

## La théorie de l'institution du doyen Maurice Hauriou

*Préface de Jean-Arnaud Mazères  
Avant-propos de Lucien Sfez*

LOGIQUES  
JURIDIQUES

L'Harmattan